

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Arrêté du 14 décembre 2023 portant création de la spécialité « serrurier » de mention complémentaire et fixant ses modalités de délivrance

NOR : MENE2334484A

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-139 à D. 337-160 ;

Vu le décret n° 2023-824 du 25 août 2023 remplaçant l'intitulé du diplôme « mention complémentaire » par l'intitulé « certificat de spécialisation » ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2020 modifié fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 août 2023 remplaçant l'intitulé du diplôme « mention complémentaire » par l'intitulé « certificat de spécialisation » ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 28 juin 2023 ;

Vu l'avis conforme de la commission professionnelle consultative « Construction » en date du 24 octobre 2023,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Il est créé la spécialité « serrurier » de mention complémentaire dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté.

La mention complémentaire, spécialité « serrurier » est classée au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles.

La présentation synthétique du référentiel du diplôme figure en annexe I.

Art. 1^{er} bis. – A compter du 1^{er} janvier 2025, dans les dispositions du présent arrêté, la référence « mention complémentaire » est remplacée par la référence « certificat de spécialisation ».

Art. 2. – Le référentiel des activités professionnelles est défini en annexe II et le référentiel de compétences est défini en annexe III.

Art. 3. – Le référentiel d'évaluation est fixé en annexe IV qui comprend les parties IV.1 relative aux unités constitutives du diplôme, IV.2 relative au règlement d'examen et IV.3 relative à la définition des épreuves sous la forme ponctuelle et sous la forme du contrôle en cours de formation.

Art. 4. – L'accès en formation à la spécialité « serrurier » de mention complémentaire est ouvert aux titulaires des diplômes (de niveau 3 et 4) suivants :

- CAP « Menuisier aluminium-verre », Brevet professionnel « Menuisier aluminium-verre » et Baccalauréat professionnel « Menuiserie aluminium-verre » ;
- CAP « Métallier », Brevet professionnel « Métallier » et Baccalauréat professionnel « Ouvrages du bâtiment : métallerie » ;
- CAP « Interventions en maintenance technique des bâtiments » ;
- CAP « Menuisier installateur » et Brevet professionnel « Menuisier » ;
- CAP « Menuisier fabricant ».

Il est également ouvert sur décision du recteur prise après avis de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation, aux personnes remplissant les conditions fixées à l'article D. 337-144 du code de l'éducation.

Art. 5. – La durée minimale de la formation en milieu professionnel au titre de la préparation de la spécialité « serrurier » de mention complémentaire est de 14 semaines. Les modalités, l'organisation, le lieu et les objectifs de cette formation sont définis en annexe V.

Art. 6. – La spécialité « serrurier » de mention complémentaire est délivrée aux candidats ayant passé avec succès l'examen défini par le présent arrêté, conformément aux dispositions des articles D. 337-147 à D. 337-153 du code de l'éducation.

Art. 7. – La première session d'examen de la spécialité « serrurier » de mention complémentaire, organisée conformément aux dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2025.

Art. 8. – Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 14 décembre 2023.

Pour le ministre et par délégation :
*La cheffe de service de l'instruction publique
et de l'action pédagogique,
adjointe au directeur général de l'enseignement scolaire,*
R.-M. PRADELLES-DUVAL

SPÉCIALITÉ « SERRURIER »
DE MENTION COMPLÉMENTAIRE
NIVEAU 3

SOMMAIRE

ANNEXE I. – Présentation synthétique du référentiel du diplôme

ANNEXE II. – Référentiel des activités professionnelles

ANNEXE III. – Référentiel de compétences

ANNEXE IV. – Référentiel d'évaluation

IV.1. – *Unités constitutives du diplôme*

IV.2. – *Règlement d'examen*

IV.3. – *Définition des épreuves*

ANNEXE V. – Périodes de formation en milieu professionnel

ANNEXES

ANNEXE I

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU RÉFÉRENTIEL DU DIPLÔME

Spécialité « Serrurier » de mention complémentaire (niveau 3)**I.1. – Présentation**

Le titulaire de la spécialité Serrurier de mention complémentaire, niveau 3, assure la sécurisation des biens et des personnes en s'adaptant à l'évolution des technologies actuelles. Il installe des produits en liaison avec le monde de la domotique et des produits connectés.

Il assure aux usagers une assistance au quotidien lors d'interventions de dépannage des ouvrages de fermeture, en cas de défaillance, en termes de sécurité ou d'incendie.

Il contribue à la mise en sécurité passive d'un bâtiment.

I.2. – Tableau de synthèse

Activités	Blocs de compétences	Unités
Pôle 1 PRÉPARATION DE SON INTERVENTION	Bloc n° 1 – ÉTUDE ET PRÉPARATION D'UNE INTERVENTION Identifier les informations nécessaires à son intervention Déterminer le matériel et les fournitures	Unité U1 ÉTUDE ET PRÉPARATION D'UNE INTERVENTION
Pôle 2 INSTALLATION, MISE EN SERVICE ET MAINTENANCE	Bloc n° 2 – INSTALLATION, MISE EN SERVICE ET MAINTENANCE Préparer l'approvisionnement et le chargement Réaliser le repli du chantier Sécuriser son intervention Réaliser un diagnostic Réaliser l'installation d'un équipement Réaliser une opération de maintenance	Unité U2 INSTALLATION, MISE EN SERVICE ET MAINTENANCE
Pôle 3 COMMUNICATION	Bloc n° 3 – COMPTE RENDU D'INTERVENTION Échanger et rendre compte oralement Compléter des documents	Unité U3 COMPTE RENDU D'INTERVENTION

ANNEXE II

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Spécialité « Serrurier » de mention complémentaire (niveau 3)

II.1. – Insertion professionnelle visée

II.1.1. – Secteurs d'activité

Le titulaire de la spécialité Serrurier de mention complémentaire, niveau 3 intervient principalement dans des entreprises du domaine de la fermeture du bâtiment, de la métallerie, de la menuiserie, ayant des activités de serrurerie.

Il effectue son activité, seul ou en équipe, sur site occupé ou non et en atelier. Il peut être amené à travailler en co-activité avec les autres corps d'état.

Il intervient en majorité chez le particulier ou au sein de structures collectives ou encore industrielles.

Les entreprises mettent en œuvre des activités de :

- installation et de mise en service ;
- dépannage et de sécurisation ;
- maintenance.

Les interventions sont réalisées sur les types d'ouvrages suivants :

- menuiseries extérieures et intérieures (portes d'entrée...);
- fermetures et occultants (volets roulants, stores...);
- portes et portails automatisés et manuels ;
- mobiliers (armoires fortes...).

avec les types d'organes suivants :

- serrures multipoints de sûreté et haute sûreté ;
- fermetures de sécurité (antipanique...);
- motorisations (ouvre porte, portail...);
- serrures à usage spécifique.

Ces ouvrages peuvent être connectés et commandés à distance.

II.1.2. – Types d'emploi accessibles

Le titulaire de ce diplôme accède à un emploi d'ouvrier professionnel.

II.2. – Description des activités professionnelles

II.2.1. – Présentation des pôles d'activités

Pôles	Activités
PRÉPARATION DE SON INTERVENTION	Activité 1 - Préparation de son intervention
INSTALLATION, MISE EN SERVICE ET MAINTENANCE	Activité 2.1 - Installation des équipements
	Activité 2.2 - Mise en service des équipements
	Activité 2.3 - Intervention de dépannage et de maintenance
COMMUNICATION	Activité 3 - Relations avec les intervenants

II.2.2. – Définition des activités professionnelles

Pôle 1 - PRÉPARATION DE SON INTERVENTION
Activité 1 - PRÉPARATION DE SON INTERVENTION
Tâches associées Identification des informations liées à son intervention Quantification des fournitures, matériel outillage Organisation de son intervention

Pôle 1 - PRÉPARATION DE SON INTERVENTION	
Conditions d'exercice	<p>Moyens et ressources Documents de réalisation de l'intervention (plans, croquis, schémas, descriptifs...) Coordonnées clients pour l'intervention Documents fabricants, fournisseurs... Consignes écrites et/ou orales Liste du matériel et outillage disponible Liste des matériaux, fournitures Normes, DTU... Maquette numérique du bâtiment Moyens numériques et digitaux</p>
	<p>Autonomie Seul ou avec son responsable En atelier ou en intervention</p>
	<p>Résultats attendus Les éléments du dossier sont pris en compte (localisation, données client...). Les contraintes d'accès à la zone d'intervention sont prises en compte. Les fournitures ou produits choisis correspondent au descriptif ou au CCTP. Les matériaux sont prévus en quantité suffisante pour l'intervention. Le matériel et l'outillage sont adaptés à l'intervention. Les contraintes de stockage sur site ou de mise en sécurité du matériel sont définis. Les durées d'intervention sont prises en compte. Les risques liés à son intervention sont identifiés et les mesures de prévention sont adaptées. Les contraintes d'intervention en co-activités sont prises en compte. Le principe des 3RVE est appliqué.</p>

Pôle 2 - INSTALLATION, MISE EN SERVICE ET MAINTENANCE	
Activité 2.1 – INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS	
<p>Tâches associées Approvisionnement de son intervention Dépose de l'élément ou de l'organe défectueux Installation des équipements conventionnels ou motorisés Sécurisation de son poste de travail</p>	
Conditions d'exercice	<p>Moyens et ressources Fiche d'intervention Consignes écrites et orales Notice technique, catalogues fournisseurs et fabricants Dossier d'ouvrage exécuté (DOE) Fiche d'autocontrôle Fournitures et matériels d'arrimage Protocole de sécurité de chargement et de déchargement Fermetures provisoires Matériels de dépose et de mise en œuvre Équipement de protection individuelle et collective Moyens de communication numériques</p>
	<p>Autonomie Seul, avec son responsable ou en équipe Sur site En co-activités</p>
	<p>Résultats attendus Le conditionnement est adapté à l'élément d'ouvrage ou de l'organe. Le chargement est conforme au code de la route et au code du travail. L'arrimage des éléments d'ouvrage ou organes conserve leur intégrité. Le lieu d'intervention est matérialisé, protégé et mis en sécurité. Les contraintes de stockage sur site ou de mise en sécurité du matériel sont appliquées. L'ouvrage existant est vérifié avant dépose. Les éventuelles anomalies sont signalées. La dépose des organes ou éléments d'ouvrage conserve l'intégrité de l'existant. Les pièces de remplacement sont adaptées aux éléments d'ouvrage existants et réciproquement. Les procédures d'installation de l'ouvrage sont appliquées. Le matériel utilisé est adapté à chaque étape de l'intervention. Le site est nettoyé, rangé et l'ouvrage prêt à être réceptionné. Le matériel et l'outillage sont nettoyés, vérifiés et stockés et leurs éventuels dysfonctionnements sont signalés. La mise en œuvre des protections collectives et individuelles garantit la sécurité des intervenants. L'intervention est organisée selon une aptitude éco-responsable et le principe 3RVE est appliqué.</p>

Pôle 2 - INSTALLATION, MISE EN SERVICE ET MAINTENANCE	
Activité 2.2 – MISE EN SERVICE DES ÉQUIPEMENTS	
<p>Tâches associées Mise en service Réception des travaux</p>	

Pôle 2 - INSTALLATION, MISE EN SERVICE ET MAINTENANCE	
Sécurisation de son poste de travail	
Conditions d'exercice	<p>Moyens et ressources Fiche d'intervention Consignes écrites et orales Notice technique, catalogues fournisseurs et fabricants Dossier d'ouvrage exécuté Fiche d'autocontrôle Matériels de mise en service Équipement de protection individuelle et collective Procès-verbal de réception Moyens de communication numériques</p>
	<p>Autonomie Seul, avec son responsable ou en équipe Sur site En co-activités</p>
	<p>Résultats attendus Le lieu d'intervention est matérialisé, protégé et mis en sécurité. La mise en service est effective. À chaque étape de l'intervention un contrôle est effectué. Le matériel utilisé est adapté à chaque étape de l'intervention. Le site est nettoyé et rangé. Le matériel et l'outillage sont nettoyés, vérifiés et stockés et leurs éventuels dysfonctionnements sont signalés. Le procès-verbal de réception est complété et visé, les éventuelles réserves sont signalées. Les tests de fonctionnement sont réalisés, les éventuels dysfonctionnements sont corrigés. La mise en œuvre des protections collectives et individuelles garantit la sécurité des intervenants. L'intervention est organisée selon une attitude éco-responsable et le principe 3RVE est appliqué.</p>

Pôle 2 - INSTALLATION, MISE EN SERVICE ET MAINTENANCE	
Activité 2.3 – INTERVENTION DE DÉPANNAGE ET DE MAINTENANCE	
<p>Tâches associées Réalisation du diagnostic Réalisation d'opérations de réparation et de dépannage Réalisation d'opérations de maintenance Sécurisation de son poste de travail</p>	
Conditions d'exercice	<p>Moyens et ressources Fiche d'intervention Consignes écrites et orales Carnet d'entretien Contrat de maintenance Notice technique, catalogues fournisseurs et fabricants Procédures de maintenance Matériel et outillage de dépannage et de maintenance Fiche d'autocontrôle Fermetures provisoires Moyens de communication numériques</p>
	<p>Autonomie Seul, avec son responsable ou en équipe Sur site En co-activités</p>
	<p>Résultats attendus Le lieu d'intervention est matérialisé, protégé et mis en sécurité. Le diagnostic est établi conformément aux procédures fournies. Les anomalies sont répertoriées et sont signalées au responsable, au client et à l'utilisateur. La panne est identifiée. Les interventions immédiates sont soumises à validation à son responsable et réalisées si accord. Pour les interventions ultérieures, les caractéristiques sont relevées et signalées au responsable. La mise en sécurité provisoire des personnes et des biens est assurée. Des éléments provisoires sont mis en place. L'intervention permet la remise en service de l'ouvrage. Les procédures de maintenance sont appliquées. Les vérifications périodiques de maintenance sont réalisées conformément au calendrier établi. Le carnet d'entretien est complété. Les dysfonctionnements et détériorations sont signalés. La mise en œuvre des protections collectives et individuelles garantit la sécurité des intervenants. L'intervention est organisée selon une attitude éco-responsable et le principe 3RVE est appliqué.</p>

Pôle 3 - COMMUNICATION	
Activité 3 – RELATIONS AVEC LES INTERVENANTS	
Tâches associées Recueil des informations liées à son intervention Échange et diffusion des informations aux différents interlocuteurs	
Conditions d'exercice	Moyens et ressources Fiche d'intervention Descriptif de l'intervention Dossier technique (pièces graphiques et écrites) Maquette numérique, schéma croquis... Consignes écrites et orales Notes d'informations sous format manuscrit ou numérique Recueil d'informations sous format manuscrit ou numérique Catalogue produits fournisseur Bon de livraison, bon de commande Procès-verbal de réception Outils de communication numérique
	Autonomie Seul, avec son responsable ou en équipe En atelier, sur site En co-activités
	Résultats attendus Les consignes orales et/ou écrites, recueillies auprès de sa hiérarchie, sont mises en application. Les contraintes et besoins exprimés par les autres intervenants ou usagers des locaux sont pris en compte. Les informations échangées avec les fournisseurs sont consignées et prises en compte. Les explications transmises par oral et/ou par écrit sont explicites et adaptées à l'interlocuteur. Le registre de langage, le vocabulaire technique et la terminologie sont adaptés à l'interlocuteur. Le comportement et l'attitude professionnelles reflètent l'image de l'entreprise. Les contraintes liées à son intervention sont transmises et explicitées au client et aux autres intervenants tout au long de l'intervention. Les documents et informations liés au fonctionnement et à l'entretien sont transmis et explicités au client et à l'utilisateur. Les recommandations d'utilisation sont précisées au client, à l'utilisateur. Les documents d'intervention sont complétés. Un compte rendu d'intervention écrit est transmis au responsable hiérarchique de façon explicite et détaillée.

ANNEXE III

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

Spécialité « Serrurier » de mention complémentaire (niveau 3)

III.1. – Définition des blocs de compétences

III.1.1. – Liste des compétences

C1	EXPLOITER DES DOCUMENTS
C1.1 : Identifier les informations nécessaires à son intervention C1.2 : Déterminer le matériel et les fournitures	
C2	ORGANISER SON INTERVENTION
C2.1 : Préparer l'approvisionnement et le chargement C2.2 : Réaliser le repli du chantier	
C3	METTRE EN ŒUVRE
C3.1 : Sécuriser son intervention C3.2 : Réaliser un diagnostic C3.3 : Réaliser l'installation d'un équipement C3.4 : Réaliser une opération de maintenance	
C4	COMMUNIQUER
C4.1 : Échanger et rendre compte oralement C4.2 : Compléter des documents	

III.1.2. – Blocs de compétences

		C1 Exploiter des documents	C2 Organiser son intervention	C3 Mettre en oeuvre	C4 Communiquer
Pôle 1 Préparation de son intervention	A1 Préparation de son intervention	X			
Pôle 2 Installation, mise en service et maintenance	A2.1 Installation des équipements		X	X	
	A2.2 Mise en service des équipements		X	X	
	A2.3 Intervention de dépannage et de maintenance		X	X	
Pôle 3 Communication	A3 Relations avec les intervenants				X

Unités certificatives

U1	X			
U2		X	X	
U3				X

III.2. – Définition des compétences et connaissances associées

Chaque compétence mobilise des connaissances. Pour chaque connaissance, un niveau taxonomique est indiqué permettant de préciser les limites de connaissances attendues. Les niveaux taxonomiques utilisent une échelle à quatre niveaux :

- niveau 1 : niveau d'information ;
- niveau 2 : niveau d'expression ;

- niveau 3 : niveau de la maîtrise d’outils ;
- niveau 4 : niveau de maîtrise méthodologique.

C1	EXPLOITER DES DOCUMENTS	
C1.1 Identifier les informations nécessaires à son intervention		
Principales activités ou tâches mettant en œuvre la compétence : Identification des informations liées à son intervention		
Connaissances associées et niveaux taxonomiques		
Représentation et communication technique <ul style="list-style-type: none"> – normes NF DTU – les classements et avis technique – les représentations graphiques – documents descriptif et quantitatif – plan de circulation – plannings, phasage des travaux – dossier technique amiante – compte rendu de chantier 	Niveau 1	
Les matériaux et fournitures L’outillage du serrurier	Niveau 2	
Critères d’évaluation de la compétence		
Les informations utiles à son intervention sont sélectionnées et exploitées Les consignes de sécurité du site d’intervention sont collectées et appliquées		

C1	EXPLOITER DES DOCUMENTS	
C1.2 Déterminer le matériel et les fournitures		
Principales activités ou tâches mettant en œuvre la compétence : Identification des informations liées à son intervention Quantification des fournitures, matériel outillage Organisation de son intervention		
Connaissances associées et niveaux taxonomiques		
L’outillage et matériel du serrurier Les modes de fermeture d’une serrure et verrous Les types de cylindre et de clés Les types de gâches Les types de verrouillage Les quincailleries et accessoires du serrurier Les niveaux de certification et normes (serrures et portes blindées) Les éléments d’assistance à la fermeture et à l’ouverture Les mécanismes de fermetures extérieures (Volets roulants, rideaux métalliques...)	Niveau 3	
Critères d’évaluation de la compétence		
Le choix du matériel et outillage est pertinent et adapté aux besoins du chantier Le choix des fournitures est conforme au dossier technique et respecte les normes en vigueur Les quantités prévues sont suffisantes		

C2	ORGANISER SON INTERVENTION	
C2.1 Préparer l’approvisionnement et le chargement		
Principales activités ou tâches mettant en œuvre la compétence : Approvisionnement de son intervention Organisation de son intervention		
Connaissances associées et niveaux taxonomiques		
Les modes de fermeture d’une serrure et verrous Les types de cylindre et de clés Les types de gâches Les types de verrouillage Les quincailleries et accessoires du serrurier Les matériels (moyens de manutention, mise en œuvre, implantation...) Les techniques de chargement et d’arrimage Les gestes de commandement de manœuvre liés aux véhicules de livraison Les produits et matériaux de mise en œuvre	Niveau 3	

C2	ORGANISER SON INTERVENTION
Critères d'évaluation de la compétence	
<p>Les équipements, quincailleries, consommables nécessaires sont vérifiés, les non-conformités sont signalées</p> <p>Les matériaux, en quantité et qualité, sont conformes au bon de commande et bon de livraison</p> <p>Les charges sont réparties uniformément sur le véhicule</p> <p>Le chargement est équilibré et stable</p> <p>Les gestes de commandement de manœuvre sont appliqués</p>	

C2	ORGANISER SON INTERVENTION
C2.2 Réaliser le repli du chantier	
<p>Principales activités ou tâches mettant en œuvre la compétence :</p> <p>Repli du chantier</p> <p>Organisation de son intervention</p> <p>Sécurisation de son poste de travail</p>	
Connaissances associées et niveaux taxonomiques	
<p>La gestion des déchets, circuits d'élimination et de nettoyage</p> <p>L'économie circulaire, la méthode 3RVE</p>	Niveau 1
Critères d'évaluation de la compétence	
<p>La zone d'intervention et ses abords sont laissés propres</p> <p>L'évacuation des déchets respectent les règles de tri, sécuritaires et environnementales</p> <p>Les retours des produits de mise en œuvre sont répertoriés en vue d'un stockage pour réutilisation ou recyclage</p> <p>Le matériel est nettoyé, contrôlé, rangé pour une nouvelle intervention</p> <p>Les dysfonctionnements sont communiqués à sa hiérarchie</p> <p>La démarche éco-responsable est respectée et le principe 3RVE est appliqué</p>	

C3	METTRE EN ŒUVRE
C3.1 Sécuriser son intervention	
<p>Principales activités ou tâches mettant en œuvre la compétence :</p> <p>Sécurisation de son poste de travail</p> <p>Organisation de son intervention</p>	
Connaissances associées et niveaux taxonomiques	
<p>La prévention des risques professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs de la prévention des risques - Les documents de la prévention des risques - L'identification des dangers, l'analyse des risques 	Niveau 1
<ul style="list-style-type: none"> - Les mesures de prévention adaptées au métier - L'application des principes de sécurité physique et d'économie d'effort adaptés au métier - Les risques des agents chimiques et des poussières (CMR) - Le champ d'intervention du sauveteur secouriste du travail <p>Les risques électriques</p>	Niveau 3
Critères d'évaluation de la compétence	
<p>Les dangers sont identifiés de manière exhaustive et les principes de prévention sont appliqués</p> <p>L'installation du poste de travail garantit la sécurité et la protection de la santé tout au long de l'intervention</p> <p>Les EPI utilisés sont adaptés à la situation</p> <p>Les consignes de sécurité collective et individuelle sont respectées</p> <p>Les situations dangereuses persistantes ou imminentes sont identifiées et signalées à sa hiérarchie</p> <p>L'organisation du poste de travail est adaptée à l'avancement des travaux</p> <p>L'organisation du poste de travail permet de limiter les manutentions manuelles et les postures inconfortables</p>	

C3	METTRE EN ŒUVRE
C3.2 Réaliser un diagnostic	
<p>Principales activités ou tâches mettant en œuvre la compétence :</p> <p>Identification des informations liées à son intervention</p> <p>Organisation de son intervention</p> <p>Dépose de l'élément ou l'organe défectueux</p> <p>Réalisation du diagnostic</p>	
Connaissances associées et niveaux taxonomiques	
<p>L'outillage et matériel du serrurier</p> <p>Les modes de fermeture d'une serrure et verrous</p>	Niveau 3

C3	METTRE EN ŒUVRE	
Les types de cylindre et de clés Les types de gâches Les types de verrouillage Les quincailleries et accessoires du serrurier		
Les niveaux de certification et normes (serrures et portes blindées) Les éléments d'assistance à la fermeture et à l'ouverture Les mécanismes de fermetures extérieures (Volets roulants, rideaux métalliques...)		Niveau 2
Critères d'évaluation de la compétence		
Les éléments défectueux sont identifiés et quantifiés L'origine du dysfonctionnement ou de la panne est identifiée Les contraintes de remplacement sont signalées Les documents de diagnostics sont complétés et transmis à la hiérarchie		

C3	METTRE EN ŒUVRE	
C3.3 Réaliser l'installation d'un équipement		
Principales activités ou tâches mettant en œuvre la compétence : Sécurisation de son poste de travail Organisation de son intervention Dépose de l'élément ou l'organe défectueux Installation des équipements conventionnels ou motorisés Mise en service		
Connaissances associées et niveaux taxonomiques		
L'outillage et matériel du serrurier Les modes de fermeture d'une serrure et verrous Les types de cylindre et de clés Les types de gâches Les types de verrouillage Les quincailleries et accessoires du serrurier Les éléments d'assistance à la fermeture et à l'ouverture		Niveau 3
Les mécanismes de fermetures extérieures (Volets roulants, rideaux métalliques...) Les procédés d'installation et de mise en œuvre		Niveau 2
Les niveaux de certification et normes (serrures et portes blindées) Les documents contractuels de réception de travaux Gestion de l'environnement et des déchets		Niveau 1
Critères d'évaluation de la compétence		
L'ouvrage existant est vérifié avant la dépose Les supports de pose sont vérifiés, les non-conformités sont signalées Les opérations de dépose sont effectuées en respectant l'intégrité du support L'installation de l'équipement respecte les modes opératoires de mise en œuvre Les critères fonctionnels, mécaniques et esthétiques liés à l'ouvrage et à sa fonction sont respectés		

C3	METTRE EN ŒUVRE	
C3.4 Réaliser une opération de maintenance		
Principales activités ou tâches mettant en œuvre la compétence : Réalisation d'opérations de maintenance Sécurisation de son poste de travail Organisation de son intervention		
Connaissances associées et niveaux taxonomiques		
L'outillage et matériel du serrurier Les modes de fermeture d'une serrure et verrous Les types de cylindre et de clés Les types de gâches Les types de verrouillage Les quincailleries et accessoires du serrurier Les consommables de la maintenance préventive		Niveau 3
Les éléments d'assistance à la fermeture et à l'ouverture Les mécanismes de fermetures extérieures (Volets roulants, rideaux métalliques...) Les documents contractuels de maintenance préventive		Niveau 2
Les niveaux de certification et normes (serrures et portes blindées)		Niveau 1

C3	METTRE EN ŒUVRE	
Critères d'évaluation de la compétence		
<p>Les éléments d'usure sont identifiés et remplacés selon le contrat de maintenance Les documents d'intervention sont complétés et sont exploitables Les éléments d'usure hors contrat sont identifiés et signalés à la hiérarchie Les tests de fonctionnements sont effectués La remise en service est effective et le bon fonctionnement est validé</p>		
C4	COMMUNIQUER	
C4.1 Échanger et rendre compte oralement		
<p>Principales activités ou tâches mettant en œuvre la compétence : Recueil des informations liées à son intervention Échange et diffusion des informations aux différents interlocuteurs</p>		
Connaissances associées et niveaux taxonomiques		
<p>Les techniques de communication orales Les supports de communication Les outils numériques de communication Le langage technique du secteur d'activités</p>		Niveau 2
Critères d'évaluation de la compétence		
<p>Une attitude éthique et responsable est adaptée à son interlocuteur Le langage utilisé est approprié à son interlocuteur Les informations transmises au client, à l'usager sont en adéquation avec les règles de l'entreprise</p>		
C4	COMMUNIQUER	
C4.2 Compléter des documents		
<p>Principales activités ou tâches mettant en œuvre la compétence : Recueil des informations liées à son intervention Échange et diffusion des informations aux différents interlocuteurs Réception des travaux</p>		
Connaissances associées et niveaux taxonomiques		
<p>Les techniques de communication écrites Les supports de communication Les outils numériques de communication Les documents de fin d'intervention</p>		Niveau 2
Critères d'évaluation de la compétence		
<p>Les documents d'intervention sont complétés, exploitables et transmis à la hiérarchie Le procès-verbal de réception est établi</p>		

ANNEXE IV

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

IV.1. – Unités constitutives du diplôme

Spécialité « Serrurier » de mention complémentaire (niveau 3)

IV.1. – Unités constitutives du diplôme

UNITÉS	INTITULÉS
UP 1	Études et préparation d'une intervention
UP 2	Installation, mise en service et maintenance
UP 3	Compte rendu d'intervention

UNITÉS PROFESSIONNELLES U1 – U2 –U3

La définition du contenu des unités constitutives professionnelles (U1 – U2 – U3) a pour but de préciser pour chacune d'elles, les blocs de compétences visés dans un contexte professionnel donné, il s'agit à la fois :

- de permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de « validation des acquis de l'expérience » (V.A.E.) ;
- d'établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

	Étude et préparation d'une intervention	Installation, mise en service et maintenance	Compte rendu d'intervention
Compétences	U1	U2	U3
C1.1 Identifier les informations nécessaires à son intervention	X		
C1.2 Déterminer le matériel et les fournitures	X		
C2.1 Préparer l'approvisionnement et le chargement		X	
C2.2 Réaliser le repli du chantier		X	
C3.1 Sécuriser son intervention		X	
C3.2 Réaliser un diagnostic		X	
C3.3 Réaliser l'installation d'un équipement		X	
C3.4 Réaliser une opération de maintenance		X	
C4.1 Échanger et rendre compte oralement			X
C4.2 Compléter des documents			X

ANNEXE IV

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

IV.2 – Règlement d'examen

Spécialité « Serrurier » de mention complémentaire (niveau 3)

IV.2. – Règlement d'examen

Spécialité Serrurier de mention complémentaire niveau 3	Scolaire (établissement public et privé sous contrat) Apprenti (CFA habilité au CCF ou en CFA porté par un EPLE, GRETA ou GIP-FCIP assurant toute la formation théorique) Formation professionnelle continue (établissement public)	Scolaire (établissement privé hors contrat) Apprenti (CFA et section d'apprentissage non habilité au CCF) Formation professionnelle continue (établissement privé) Enseignement à distance Candidat individuel
--	---	--

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Mode	Durée
E1 : Étude et préparation d'une intervention	U1	3	CCF	Ponctuel écrit	2h
E2 : Installation, mise en service et maintenance	U2	6	CCF	Ponctuel pratique	5h
E3 : Compte rendu d'intervention	U3	3	CCF	Ponctuel oral	30 minutes*

(*) 10 minutes de présentation devant un jury et 20 minutes d'entretien avec le jury.

ANNEXE IV

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

IV.3. – Définition des épreuves

Spécialité « Serrurier » de mention complémentaire (niveau 3)

IV.3. – Définition des épreuves

E1 - U1 : Étude et préparation d'une intervention	Coefficient 3
---	---------------

OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat concernant la préparation de son intervention. A partir d'un ensemble de documents, y compris sous forme numérique, décrivant un ouvrage ou partie d'ouvrage, le candidat procède à l'étude d'une intervention professionnelle de son métier.

Cette épreuve écrite porte sur les compétences suivantes :

C1	EXPLOITER DES DOCUMENTS
C1-1 : Identifier les informations nécessaires à son intervention C1-2 : Déterminer le matériel et les fournitures	

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la partie « critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences.

D'autres compétences peuvent être mobilisées mais ne sont pas évaluées au cours de l'épreuve.

Il est rappelé que l'évaluation se fait sur toutes les dimensions (savoirs, savoir-faire, attitudes) de la compétence et en aucun cas sur les seuls savoirs associés.

Contenu de l'épreuve

Pour cette épreuve E1, les candidats sont placés en situation de réaliser tout ou partie des tâches relatives aux activités :

Activité 1 - Préparation de son intervention
--

Modes d'évaluation

Forme ponctuelle

L'épreuve se déroule sous la forme d'une épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 2 heures et permet aux examinateurs d'évaluer le niveau de maîtrise attendu de la compétence C1 « Exploiter des documents ».

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen, établissement formant à la mention complémentaire « Serrurier », en salle ; chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant :

- une table pouvant accueillir des dossiers au format A3.
- des moyens multimédia et numériques, s'ils sont prévus à l'épreuve.

Documents supports de l'épreuve :

Le candidat est placé dans un environnement de travail composé d'un poste de travail et des équipements, logiciels et applications informatiques nécessaires à la résolution des problèmes techniques et dispose de toutes les données nécessaires formalisées au travers d'un dossier candidat. Ce dossier comporte les éléments suivants (disponible au format imprimé et/ou numérique) :

- d'un dossier technique (pièces écrites et graphiques) sous format numérique et/ou papier.
- d'un dossier sujet réponse et/ou des copies examen format éducation nationale.

Le dossier technique retenu pour cette évaluation est issu de chantiers réels et récents.

Le dossier candidat est accompagné d'un questionnaire qui permet d'orienter le travail du candidat. Sur la base de problèmes techniques à résoudre, les questions permettent de valider les critères d'évaluation associés aux compétences visées.

Le candidat est invité à prendre connaissance du dossier candidat et du questionnaire associé et à gérer son temps.

La notation de l'épreuve s'obtient à partir de la grille nationale d'évaluation par compétence publiée dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen. La ou les compétence(s) mobilisée(s) par le questionnaire sont repérée(s).

Contrôle en cours de formation

L'inspecteur de l'éducation nationale en charge du diplôme et garant des exigences attendues, veille au bon déroulement de l'examen et plus particulièrement, en réunion académique ou inter académique, à la conformité des mises en situations retenues pour la certification. L'épreuve est organisée sous la responsabilité du chef de centre, chef d'établissement ou de son représentant.

L'évaluation prend en compte les différentes mises en situation professionnelle vécues par le candidat dans le cadre de la formation dispensée en centre de formation et dans le cadre des périodes de formation en milieu professionnel. Les mises en situation professionnelles permettent de contextualiser les compétences à acquérir et font l'objet d'une évaluation régulière.

L'épreuve est évaluée à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée par l'établissement de formation.

La situation est réalisée dans le dernier trimestre de l'année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue), dans le cadre des activités habituelles de formation.

Commission d'évaluation :

Une commission d'évaluation est réunie par le chef de centre ou son représentant au cours du dernier trimestre de formation. La commission d'évaluation est composée des enseignants de l'équipe pédagogique relevant des enseignements professionnels ayant encadré le candidat au cours de sa formation et d'un représentant du monde professionnel. L'absence de ce dernier ne peut en aucun cas invalider le déroulement de la commission.

A l'issue de la réunion de la commission d'évaluation, le dossier est archivé avec la grille nationale d'évaluation dans le centre de formation et tenu à la disposition du jury académique de délibération et de l'autorité académique selon la réglementation en vigueur.

Le chef de centre peut, par souci d'efficacité, permettre à la commission d'évaluation de traiter, au cours d'une seule séance, le positionnement de chaque candidat pour l'ensemble des épreuves professionnelles (E1, E2, E3).

La note est transmise aux services académiques compétents.

E2 - U2 : Installation, mise en service et maintenance	Coefficient 6
--	---------------

OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat concernant l'installation, la mise en service et/ou la maintenance d'un élément d'ouvrage.

Cette épreuve pratique porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

C2	ORGANISER SON INTERVENTION
C2.1 : Préparer l'approvisionnement et le chargement C2.2 : Réaliser le repli du chantier	
C3	METTRE EN ŒUVRE
C3.1 : Sécuriser son intervention C3.2 : Réaliser un diagnostic C3.3 : Réaliser l'installation d'un équipement C3.4 : Réaliser une opération de maintenance	

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la partie « critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences.

D'autres compétences peuvent être mobilisées mais ne sont pas évaluées au cours de l'épreuve.

Il est rappelé que l'évaluation se fait sur toutes les dimensions (savoirs, savoir-faire, attitudes) de la compétence et en aucun cas sur les seuls savoirs associés.

Contenu de l'épreuve

Pour cette épreuve E2, les candidats sont placés en situation de réaliser tout ou partie des tâches relatives aux activités :

Activité 2.1 - Installation des équipements
Activité 2.2 - Mise en service des équipements
Activité 2.3 - Intervention de dépannage et de maintenance

Modes d'évaluation

Forme ponctuelle

L'épreuve se déroule sous la forme d'une épreuve ponctuelle pratique d'une durée de 5 heures et permet aux examinateurs d'évaluer le niveau de maîtrise attendu des compétences C2 « Organiser son intervention » et C3 « Mettre en œuvre ».

Le dossier support de l'évaluation se compose d'un dossier technique (pièces écrites et graphiques) sous format numérique et/ou papier.

L'épreuve se déroule sur une aire de travail adaptée à l'ouvrage et permet des activités liées à l'installation, la mise en service et la maintenance. Les matériels et matériaux mis à disposition du candidat sont à proximité de la zone d'intervention.

Le dossier technique retenu pour cette évaluation est issu de chantiers réels et récents.

Le dossier candidat est accompagné d'un questionnaire qui permet d'orienter le travail du candidat. Sur la base d'activités d'installation et/ou de maintenance à réaliser, les questions permettent de valider les critères d'évaluation des compétences visées.

Le candidat est invité à prendre connaissance du dossier candidat et du questionnaire associé et à gérer son temps.

La notation de l'épreuve s'obtient à partir de la grille nationale d'évaluation par compétence publiée dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen. La ou les compétence(s) mobilisée(s) par le questionnaire sont repérée(s).

Contrôle en cours de formation

L'inspecteur de l'éducation nationale en charge du diplôme et garant des exigences attendues, veille au bon déroulement de l'examen et plus particulièrement, en réunion académique ou inter académique, à la conformité des mises en situations retenues pour la certification. L'épreuve est organisée sous la responsabilité du chef de centre, chef d'établissement ou de son représentant.

L'évaluation prend en compte les différentes mises en situation professionnelle vécues par le candidat dans le cadre de la formation dispensée en centre de formation et dans le cadre des périodes de formation en milieu professionnel. Les mises en situation professionnelle permettent de contextualiser les compétences à acquérir et font l'objet d'une évaluation régulière.

L'épreuve est évaluée à l'occasion de deux situations d'évaluation d'égale importance, organisées par l'établissement de formation. L'une des situations d'évaluation a lieu dans l'établissement de formation, l'autre situation d'évaluation a lieu dans l'entreprise. L'établissement veille à la complémentarité des situations d'évaluation.

Les situations sont réalisées à partir du dernier trimestre de l'année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue), dans le cadre des activités habituelles de formation.

Commission d'évaluation :

Une commission d'évaluation est réunie par le chef de centre ou son représentant au cours du dernier trimestre de formation. La commission d'évaluation est composée des enseignants de l'équipe pédagogique relevant des enseignements professionnels ayant encadré le candidat au cours de sa formation et d'un représentant du monde professionnel. L'absence de ce dernier ne peut en aucun cas invalider le déroulement de la commission.

A l'issue de la réunion de la commission d'évaluation, le dossier est archivé avec la grille nationale d'évaluation dans le centre de formation et tenu à la disposition du jury académique de délibération et de l'autorité académique selon la réglementation en vigueur.

Le chef de centre peut, par souci d'efficacité, permettre à la commission d'évaluation de traiter, au cours d'une seule séance, le positionnement de chaque candidat pour l'ensemble des épreuves professionnelles (E1, E2, E3).

La note est transmise aux services académiques compétents.

E3 - U3 : Compte rendu d'intervention	Coefficient 3
---------------------------------------	---------------

OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve permet d'évaluer particulièrement l'aptitude du candidat à mobiliser ses connaissances sur une activité réelle et à développer son esprit critique sur ce qui a été réalisé.

Cette épreuve orale porte sur les compétences suivantes :

C4	COMMUNIQUER
C4.1 : Échanger et rendre compte oralement	
C4.2 : Compléter des documents	

Contenu de l'épreuve

Pour cette sous-épreuve **E3**, les candidats sont placés en situation de réaliser tout ou partie des tâches relatives à l'activité :

Activité 3 - Relations avec les intervenants

Le candidat doit rendre compte de son activité en entreprise au travers d'un dossier et de sa présentation orale. Le dossier présente les interventions effectuées par le candidat en entreprise en lien avec le référentiel du domaine professionnel.

L'épreuve s'appuie sur les activités menées en entreprise par le candidat :

- description succincte de l'ensemble des activités exercées en entreprise ;
- description détaillée d'une activité en particulier, issue d'une intervention qui précise :
 - le descriptif de l'intervention ;
 - les moyens matériels et fournitures mis en œuvre ;
 - les modes opératoires utilisés ;
 - le bilan final de l'intervention.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation des compétences sont indiqués dans la partie « critères d'évaluation de la compétence » du référentiel de compétences.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont identiques pour tous les modes d'évaluation.

MODES D'ÉVALUATION

Epreuve orale d'une durée de 30 minutes

Le support de l'épreuve est un rapport des activités conduites en milieu professionnel durant la formation du candidat.

Le candidat rédige, à titre individuel, un rapport d'une vingtaine de pages en dehors des annexes.

L'évaluation s'appuie sur une présentation orale devant un jury composé de deux enseignants, dont un enseignant de la spécialité et d'un professionnel du secteur d'activités. En cas d'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer. Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé et d'une proposition de note finale au jury de délibération.

Lors de la présentation orale du dossier, il appartiendra au candidat de choisir la stratégie de présentation.

Il pourra utiliser les moyens numériques de communication adaptés mis à sa disposition (ordinateur, vidéoprojecteur, tableau blanc...).

En l'absence de rapport d'activité, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée. Si le dossier est incomplet, le candidat est interrogé et une note lui est attribuée.

L'exposé, de dix minutes maximum, au cours duquel le candidat n'est pas interrompu, est suivi d'un entretien de vingt minutes.

Evaluation ponctuelle :

L'évaluation se déroule en centre d'examen. Exposé (10 min max) et entretien (20 min).

Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'effectue dans l'établissement, en fin de formation, à l'occasion d'une situation organisée dans le cadre des activités habituelles de formation.

ANNEXE V

PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Spécialité « Serrurier » de mention complémentaire (niveau 3)

Périodes de formation en milieu professionnel

V.1. – Objectifs de la formation en milieu professionnel

Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) sont des phases déterminantes dans l'acquisition des compétences, connaissances et attitudes professionnelles de la spécialité du diplôme. Toutes les activités et les tâches associées, définies dans le référentiel d'activités professionnelles de la spécialité du diplôme peuvent être appréhendées lors des périodes de formation en milieu professionnel. Elles doivent être complémentaires à la formation dispensée en établissement de formation.

Les PFMP doivent permettre au futur diplômé :

- de participer aux activités de l'entreprise et d'utiliser l'outillage, les matériels et les équipements professionnels ;
- d'appréhender la réalité de l'environnement économique, technique et humain de l'entreprise ;
- de prendre conscience du rôle de tous les acteurs et de tous les services de l'entreprise.

V.2. – Organisation de la formation en milieu professionnel

Les périodes de formation en milieu professionnel peuvent se dérouler dans plusieurs entreprises définies par le référentiel des activités professionnelles. La personne référente dans l'organisation d'accueil contribue à la formation du stagiaire en étroite collaboration avec l'équipe pédagogique de l'établissement de formation, qui veille à assurer la complémentarité des savoirs et des savoir-faire entre l'établissement de formation et la structure d'accueil.

Chaque période de PFMP donne lieu, à l'occasion d'une visite dans l'organisation d'accueil, à l'élaboration d'un bilan individuel établi conjointement par la personne tutrice et les membres de l'équipe pédagogique. Ce bilan indique la nature des activités réalisées en lien avec les compétences visées et négociées entre l'établissement de formation et l'organisation d'accueil. Il précise également la maîtrise atteinte des compétences visées.

Voie scolaire

Les périodes de formation en milieu professionnel répondent au cadre réglementaire du code de l'éducation, articles D. 124-1 à D. 124-9 modifiés et la circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016 parue au *BOEN* n° 13 du 31 mars 2016.

La durée de la PFMP est fixée à 14 semaines.

La PFMP est requise même en cas de préparation à distance.

Si un prolongement sur la période de vacances scolaires est nécessaire, la convention avec la structure d'accueil en précise les modalités notamment celles relatives au suivi.

Si la PFMP se déroule à l'étranger, la convention pourra être adaptée pour tenir compte des contraintes imposées par la législation du pays d'accueil.

Le rythme de l'alternance et le choix des dates des périodes de PFMP relèvent de l'autonomie des établissements et tiennent compte des contraintes du ou des milieux professionnels d'accueil des élèves.

La formation dispensée en milieu professionnel se déroule sous la responsabilité du chef d'établissement sur la base d'une convention, établie entre l'établissement d'enseignement et la structure d'accueil (convention-type, voir circulaire n° 2016-053).

Une annexe pédagogique de la convention est établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) tuteur(s) : modes de relations à établir, types d'activités, objectifs et contenus de formation.

La recherche et le choix des entreprises d'accueil relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation. L'élève peut participer à cette recherche.

Pendant toute la durée de la PFMP, la présence continue du stagiaire -qui conserve la qualité d'élève- est requise dans l'organisme d'accueil.

Pour chaque PFMP, le tuteur de la structure d'accueil, accompagne le stagiaire pour appréhender, mettre en œuvre et analyser les situations de travail rencontrées. Afin d'en garantir le caractère formateur, la PFMP est placée sous la responsabilité de l'équipe pédagogique. Celle-ci définit les objectifs de la PFMP et sa mise en place, assure son suivi ainsi que l'exploitation qui en est faite et explicite aux responsables des structures d'accueil les objectifs, et plus particulièrement les compétences, que la PFMP vise à développer.

Chaque période de PFMP donne lieu, à l'occasion d'une visite dans la structure d'accueil, à l'élaboration d'un bilan individuel établi conjointement par le tuteur de l'organisme d'accueil et un ou des membres de l'équipe pédagogique. Ce bilan indique la nature des activités réalisées en lien avec les compétences visées et négociées entre l'établissement de formation et la structure d'accueil.

En fin de PFMP, une attestation professionnelle est remise au stagiaire par le responsable de la structure d'accueil. Elle permet de vérifier la conformité réglementaire de la formation en milieu professionnel en précisant au minimum les dates et la durée de la PFMP.

Voie de l'apprentissage

La formation en milieu professionnel se déroule conformément aux dispositions du code du travail, dans le cadre de l'alternance propre au contrat d'apprentissage. Les dispositions du code du travail complètent les dispositions de l'article D. 3337-145 du code de l'éducation.

Cette formation s'articule avec la formation dispensée dans un centre de formation d'apprentis pour permettre l'acquisition des compétences définies dans le diplôme.

Chaque visite dans l'entreprise donne lieu à l'élaboration d'un bilan individuel établi conjointement par le maître d'apprentissage et un ou des membres de l'équipe pédagogique. Ce bilan indique la nature des activités réalisées en lien avec les compétences visées et négociées entre le centre de formation et l'entreprise. Afin d'assurer une cohérence dans la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis doit veiller à informer les maîtres d'apprentissage des objectifs des différentes périodes au moyen d'un document de liaison, et plus particulièrement de leur importance dans les épreuves certificatives du diplôme.

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions en vigueur dans le code du travail. Si les diverses activités de la formation ne peuvent être réalisées dans l'entreprise, l'article R. 6223-10 du code du travail doit être mis en œuvre (*cf.* accueil de l'apprenti dans d'autres entreprises que celle qui l'emploie).

Pour les apprentis, les attestations de formation en milieu professionnel sont remplacées par une attestation de travail de l'employeur confirmant le statut du candidat comme apprenti dans son entreprise ou organisme.

Voie de la formation professionnelle continue

Candidat en situation de première formation pour ce diplôme ou en reconversion :

La durée de formation en milieu professionnel est de 14 semaines.

Elle s'ajoute aux durées de formation dispensées dans le cadre de la formation professionnelle continue par chaque organisme de formation.

Le stagiaire peut effectuer sa préparation dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier tel qu'un contrat de professionnalisation. Dans ce cas, la durée de formation en milieu professionnel est incluse dans la période de formation dispensée en milieu professionnel où s'effectue le contrat si les activités exercées sont en cohérence avec les exigences du référentiel et conformes aux objectifs.

A l'issue de chaque période de formation en milieu professionnel, une attestation de présence doit être renseignée par l'organisme de formation et signée par son responsable. Elle précise la période, la structure d'accueil et le nombre de semaines effectuées.

Candidat en situation de perfectionnement :

Le candidat doit avoir exercé des activités relevant du secteur professionnel de la mention complémentaire, en tant que salarié à temps plein, pendant six mois au moins au cours de l'année précédant l'examen ou les a exercées à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

L'attestation de formation en milieu professionnel est remplacée par un ou plusieurs certificats de travail.

Positionnement

Pour les candidats positionnés par décision du recteur la durée minimale de la période en milieu professionnel est de 8 semaines pour les candidats de la voie scolaire (articles D. 337-146 du code de l'éducation).

Un candidat de la formation professionnelle continue peut être dispensé de PFMP s'il justifie d'au moins six mois d'activité professionnelle dans le secteur d'activité visé par le diplôme.

Candidats se présentant au titre de trois années d'expérience professionnelle

Le candidat n'effectue pas de stage, mais doit justifier de trois années d'expériences professionnelles dans un emploi qualifié correspondant à la finalité de la mention complémentaire à l'examen de laquelle il s'inscrit.

Le candidat produit ses certificats de travail ou attestations de travail pour l'inscription à l'examen.